Image not found or type unknown

Problème de cession de véhicule

Par **laurie88**, le **29/11/2011** à **13:13**

Bonjour,
Je me suis séparée de mon concubin. Nous avions un véhicule en commun (carte grise aux deux noms) financé par mon père à 25%, mon ex concubin à 10% et moi même à 65%. Aujourd'hui il me réclame la moitié de la valeur du véhicule (côte argus) alors que je ne veux lui donner que les 10% de la côte moins la moitié des frais à faire après passage au contrôle technique. Qu'en pensez vous ? Merci, c'est urgent, il me menace de faire une procédure

Par **cocotte1003**, le **29/11/2011** à **13:47**

Bonjour, la carte grise est un titre de circulation pas de possession. Il faut regarder l facture d'achat pour en connaitre le réel propriétaire et faire ainsi le partage des parts de chacun, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés